Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 044-200067635-20230710-07_2023_07-AU

M. Le Président : Jean-Guy CORNU

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes
- - - - - - - -

13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2023

Décision du 7 juillet 2023

07.2023-07	**TRANSPORT - MOBILITE** **Marché à procédure adaptée « Expérimentation d'une plateforme de mise en relation de covoiturage pour les habitants et les actifs de Clisson Sèvre et Maine Agglo »**

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°28.03.2023-28 du Conseil communautaire en date du 28 mars 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

VU la délibération n°23.05.2023-01 du Conseil communautaire en date du 23 mai 2023 approuvant le diagnostic et le plan d'actions de la stratégie Mobilité issue de l'étude de préfiguration d'un réseau de transports collectifs,

CONSIDERANT la mise en œuvre progressive des actions de la stratégie Mobilité conformément au déploiement proposé par les élus communautaires, et notamment la mise en place d'une plateforme de mise en relation de covoiturage pour les habitants et les actifs de Clisson Sèvre et Maine Agglo,

CONSIDERANT que la société KAROS France, sise 10 rue de la Paix à PARIS, dispose des compétences et garanties requises pour assurer la prestation demandée,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : de conclure un contrat pour la mise en place d'une plateforme de mise en relation de covoiturage, avec la société KAROS France, sise 10 rue de la Paix à PARIS, pour un montant de 12 000 € HT, soit 14 400 € TTC.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Madame la Trésorière Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »

À Clisson

Le 07/07/2023
Nelly SORIN
Vice-Présidente Nelly SORIN par délégation de Président